

**PORTANT DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE
POUR LES AFFAIRES CONCERNANT
LE CENTRE DE RESPONSABILITÉ BUDGÉTAIRE «RECHERCHE »**

LE PRÉSIDENT,

- Vu le code de l'éducation, en ses livres VI et VII, et notamment l'article L 712-2,
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique en son article 10,
- Vu les statuts d'Avignon Université modifiés et approuvés le 21 mai 2019,
- Vu l'élection de Monsieur Philippe ELLERKAMP à la présidence d'Avignon Université en conseil d'administration du 4 décembre 2019,

ARRÊTE

Délégation au Vice-Président du CA en charge de la CR du CAC

Article 1

Délégation du président de l'université est donnée à **M. Georges LINARES**, vice-président du conseil d'administration en charge de la commission de la recherche du conseil académique, à effet de signer en son nom les actes suivants relatifs à l'exécution du budget des services opérationnels, à l'exception des services opérationnels « Maison de la Recherche », « TERSYS » et « AGORANTIC » du centre de responsabilité budgétaire « recherche » :

- dépenses supérieures ou égales à 7 500 euros hors taxes, dans la limite des crédits ouverts,
- recettes supérieures ou égales à 50 000 euros hors taxes.

**Délégation aux responsables d'unités propres de recherche (UPR)
et d'unités mixtes de recherche (UMR)**

Article 2

2.1 Délégation du président de l'université est donnée, à effet de signer en son nom les actes cités au 2.2 du présent article, aux responsables d'unités de recherche, délégataires principaux. En cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers, délégation est donnée aux délégataires suppléants. Les délégataires concernés sont les suivants :

UPR 3788 LBNC : Laboratoire Biens, Normes, Contrats	
Nom et qualité du délégataire principal	Nom et qualité du délégataire suppléant
Emmanuel NETTER, directeur	Christèle LAGIER, directrice adjointe
UPR 4277 ICTT : Identité culturelle, textes et théâtralité	
Madelena GONZALEZ, directrice	Nathalie MACE-BARBIER, responsable d'équipe
UPR 7542 LCC : Laboratoire Culture et Communication	
Virginie SPIES, directrice	-

UPR 2151 LMA : Laboratoire de Mathématiques d'Avignon	
Céline LACAUX, directrice	Philippe BOLLE, directeur adjoint
UPR 4128 LIA : Laboratoire d'Informatique d'Avignon	
Yannick ESTEVE, directeur	Tania JIMENEZ, directrice adjointe
UPR 4278 LaPEC : Laboratoire de Pharm-Écologie Cardiovasculaire	
Agnès JULLIAN, directrice	Cyril REBOUL, responsable du Pôle expérimental
UMR 7300 ESPACE : Études des structures, des processus d'adaptation et des changements de l'espace	
Nom et qualité du délégataire principal	Nom et qualité du délégataire suppléant
Didier JOSSELIN, directeur	Cyrille GENRE-GRANDPIERRE, directeur adjoint
UMR 5648 CIHAM : Histoire, Archéologie et littératures des mondes chrétiens et musulmans Médiévaux	
Marilyn NICOUUD, directrice	-
UMR 8562 CNE : Centre Norbert Elias	
Marion FONTAINE, directrice	-
UMR-A 408 SQPOV : Sécurité et Qualité des Produits d'Origine Végétale	
Frédéric CARLIN, directeur	Olivier DANGLES, directeur adjoint
UMR-A 1114 EMMAH : Environnement Méditerranéen et Modélisation des AgroHydrosystèmes	
Stéphane RUY, directeur	Gaëlle MESGOUEZ, directrice adjointe
UMR 95 QUALISUD : Équipe de Physiologie des Fruits et Légumes	
Dominique PALLET, directeur	Véronique VIDAL, responsable d'équipe
UMR 7263 IMBE : Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Écologie	
Catherine FERNANDEZ, directrice	Thierry DUTOIT, directeur adjoint

2.2 La délégation de signature prévue au 2.1 du présent article porte sur les actes relatifs à l'exécution du budget de l'unité de recherche qui concernent uniquement les dépenses inférieures à 7 500 euros hors taxes ; sont comprises notamment les invitations avec prise en charge pour les personnes extérieures à l'unité de recherche.

Délégation au Directeur Général des Services

Article 3

Délégation est donnée à **M. Fathie BOUBERTEKH**, DGS, à effet de signer au nom du président les actes relatifs à l'exécution du budget des services opérationnels, y compris des services opérationnels «Maison de la Recherche», «TERSYS» et «AGORANTIC», à l'exception des actes prévus aux articles 1 et 2, du centre de responsabilité budgétaire « recherche ».

En cas d'absence ou d'empêchement du DGS, **M. Thierry MARNEFFE**, DGSA/DFACI, reçoit délégation du président à effet de signer en son nom les actes prévus au présent article.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanément du DGS et du DGSA/DFACI, la délégation est donnée à **M. Jean-François BLANCO**, directeur de la maison de la recherche, pour les actes concernant les services opérationnels « Maison de la Recherche », «TERSYS» et «AGORANTIC».

Dispositions Générales

Article 4

Les délégations de signature prévues par le présent arrêté entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2021 et prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du délégant ou des délégataires.

Article 5

Le présent arrêté sera notifié à chaque délégataire et transmis à l'agent comptable.

Article 6

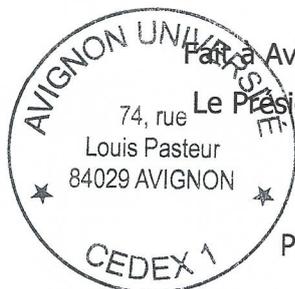
Le présent arrêté est soumis à publicité.

Il sera affiché de manière permanente en zone présidence, consultable dans le recueil des actes et décisions à la rubrique « actes réglementaires » sur le site internet de l'université par le menu accès rapide ou via la plateforme e-Doc de l'université – Affaires Juridiques – rubrique « actes réglementaires » ; et transmis à monsieur le Recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, Chancelier des Universités.

Article 7

Le directeur général des services et l'agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Avignon, le 3 décembre 2020
Le Président d'Avignon Université,
Philippe ELLERKAMP



Transmis au recteur de région académique, chancelier des universités, et publié le **10 DEC. 2020**